



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Paris, le **- 7 AVR. 2026**

Service Nature et Paysage
Département Espaces et patrimoine naturels
Affaire suivie par : Guillaume Charbonnier
Courriel : guillaume.charbonnier@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 01 87 36 44 72 – 06 64 05 88 12
M2026D617

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE A L'ÉLABORATION DU SCHEMA REGIONAL DES CARRIÈRES D'ILE-DE-FRANCE

Le schéma régional des carrières (SRC), instauré par la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, est un document de planification visant à répondre aux besoins en matériaux et substances de carrières du territoire dans sa globalité, de l'extraction à l'utilisation en passant par la logistique nécessaire à une exploitation raisonnée à l'échelle régionale, en prenant en compte les flux de matériaux avec les autres régions.

1 – Objet de la consultation du public. Le SRC est élaboré par le préfet de région pour une durée de 12 ans. Une fois en vigueur, le SRC se substitue aux actuels schémas départementaux des carrières. Le travail d'élaboration s'est appuyé sur un comité de pilotage et le projet fait l'objet de plusieurs consultations dont une concertation préalable du public qui s'est tenu du 01 avril au 01 juin 2025. La dernière phase de consultation comprend le recueil de l'avis du public sur le projet avant son approbation finale, comme le prévoit l'article R.515-5 du Code de l'environnement.

2 – Documents soumis à la consultation du public. Le dossier soumis à la consultation du public comporte les éléments suivants (article R.123-8 du Code de l'environnement) :

- Le projet de schéma régional des carrières et les annexes cartographiques ;
- Le bilan de la concertation préalable du public et les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de cette concertation ;
- Le rapport d'évaluation environnementale établi par l'Institut Paris Région ;
- L'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'évaluation environnementale du projet de Schéma Régional des Carrières ;
- Les avis émis par les administrations et organismes institutionnels consultés ainsi que ;
- La synthèse des modifications apportées au SRC, suite aux avis émis par les administrations et organismes institutionnels.

3 – Déroulement de la consultation du public. La consultation du public sera ouverte du 30 avril au 15 juin 2026 inclus. Durant cette période le public pourra transmettre ses avis par voie électronique en mentionnant comme sujet de l'email Mise à disposition du public SRC d'Île-de-France, à l'adresse suivante :

src-idf.den.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

Durant cette période le public peut prendre connaissance des éléments mentionnés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement sur le site internet de la DRIEAT à l'adresse suivante :

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-des-carrieres-r1702.html>

Avec :

Dans l'onglet **3 – Consultations obligatoires** : les instances qui ont été invité à émettre un avis sur le projet de schéma régional des carrières d'Île-de-France ;

Dans l'onglet **4 – Avis de l'autorité environnementale** : le rapport de l'autorité environnementale sur le projet de schéma régional des carrières d'Île-de-France ;

Dans l'onglet **6 – Documents constitutifs du SRC IDF** : les documents qui composent le projet de schéma (notice, rapport, atlas cartographique, évaluation environnementale) ;

Dans l'onglet **7 – Déclaration de réponse suite à la consultation sur le projet de SRC** : les deux déclarations de réponse faisant suite à la première et seconde phase de consultation incluant la concertation préalable ainsi que les avis émis par les administrations et organismes institutionnels.

A l'issue de la consultation, une synthèse spécifique sera établie et sera mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus, dans un délai de trois mois.

4 – Renseignement complémentaire. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter à la DRIEAT, le Service Nature et Paysage via l'adresse spécifique au projet : src-idf.den.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr ou au numéro suivant : 01-87-36-44-72.

A Paris, le

- 7 AVR. 2026

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

